

La politique linguistique post-indépendance en Algérie

Dr ; Benbachir Naziha
Université Ibn Badis Mostaganem

La politique linguistique qu'a connue l'Algérie depuis l'indépendance a marqué un tournant dans la mise en place de son système éducatif.

Dés 1962, année de l'indépendance, la politique d'arabisation était l'une des préoccupations majeures du gouvernement algérien.

Bien qu'inspirée de la démarche coloniale qui visait une assimilation culturelle (Benrabah, 2009 cité par Miller, 2010) en imposant le français contre les langues des colonisés (le berbère et l'arabe); la politique d'arabisation était conçue par opposition à celle du colonisateur qui avait cherché à occulter l'arabité et l'islamité de l'Algérie.

Désormais c'est la langue arabe qui constitue l'une des composantes essentielles de la personnalité algérienne après l'indépendance du pays (Scagnetti, 2003) **"(...) ces mêmes composantes que le colonialisme s'est ingénié en vain, pendant plus d'un siècle, à dénaturer sinon à détruire"**(Boumedienne, 1970)¹.

Outre son caractère coercitif cette entreprise qui s'est prononcée face à une seule langue a-t-elle réellement tenu compte de la réalité linguistique du pays? Ou a-t-elle obéi à d'autres considérations politiques? **"au détriment, voire au mépris des langues réellement pratiquées dans le pays"**(Cheriguen, 1997:64).

A partir de ce questionnement global découle d'autres questions:

- La politique linguistique menée depuis 50ans a-t-elle été réellement basée sur un consensus plus large étroitement lié à un projet de société ou a-t-elle obéi à des considérations idéologiques?

- Cette entreprise qui s'est prononcée ouvertement face à une seule langue –l'arabe classique- a-t-elle réellement occulté la réalité plurilingue?

Afin de répondre à ces questions, nous allons nous donner pour tâche d'analyser cette période charnière. Avant de l'aborder, il est nécessaire de présenter les langues occupant l'ensemble du pays.

La situation sociolinguistique de l'Algérie.

La situation sociolinguistique de l'Algérie peut être qualifiée de quadridimensionnelle, se composant fondamentalement de l'arabe algérien, la langue de la majorité, de l'arabe classique pour l'usage de l'officialité, de la langue française pour l'enseignement scientifique et de la langue tamazight² officialisée récemment et qui va certainement contribuer à reconfigurer la place des usages linguistiques dans le pays.

***La langue arabe:**

Le terme générique 'langue arabe' réfère, en fait, à trois sortes de variétés:

L'arabe classique:

Véhiculé par le Coran, la tradition prophétique, la poésie anté-islamique et celles des époques **omeyyade**³ et **abbaside**⁴. Cette langue qui appartient à la famille chamito-sémitique⁵ a connu très tôt la variation dialectale.

La Constitution de 1963, fonde le choix de l'arabe classique comme seule langue nationale et officielle sur sa légitimité historique et religieuse selon Kahlouche (2007) " *L'islam et la*

langue arabe ont été des forces de résistances efficaces contre la tentative de dépersonnalisation des Algériens menée par la régime colonial. L'Algérie se doit d'affirmer que la langue arabe est la langue nationale et officielle et qu'elle tient sa force spirituelle essentiellement de l'islam."

L'arabe dialectal:

Celui-ci varie d'un pays à un autre. Il peut accuser aussi certaines différences à l'intérieur d'un même pays, mais ces dernières ne sont pas de nature à empêcher l'intercompréhension. Bien qu'elle soit la langue majoritaire, elle ne bénéficie d'aucune revalorisation institutionnelle.

L'arabe moderne:

Cette variété est utilisée par les médias, dans l'enseignement, dans le débat politique et dans la littérature contemporaine.

La sociolinguiste Khaoula Taleb-Ibrahimi soutient que

"Les dialectes arabes ou maghrébins se sont toujours démarqués de la norme écrite et cultivée par de sensibles différences phonétiques voire phonologiques (...), l'abandon des marques casuelles avec le figement du schéma phrastique, une extrême souplesse dans le traitement du système aspectuel et verbal, mais surtout par la variété du fond lexical constitué de plusieurs strates: la vieille base lexical ayant peu ou prou subi des transformations phonétiques avec parfois des termes tombés en désuétude dans l'arabe classique ou plutôt dans sa forme moderne puis les différentes strates constituées par les emprunts aux autres langues avec lesquelles ces dialectes ont été, à un moment donné de l'histoire, en contact. Il s'agit pour nous, en l'occurrence, des dialectes berbères, du turc, de l'espagnol, de l'italien, du français." (Kh. Taleb-Ibrahimi, 1997: 20

***Le tamazight:**

Langue maternelle d'une communauté importante. Elle est principalement utilisée en Kabylie, dans les Aurès et dans le Mزاب.

Les dialectes berbères sont le prolongement des plus anciennes variétés connues. Et comme soutiens Salem Chaker "il s'ensuit que le concept de "langue berbère" est de nature essentiellement linguistique. Il ne correspond pas à une réalité homogène dans la conscience des locuteurs" (Chaker, 1984: 8).

Toutefois, cette langue qui était autrefois exclue du système scolaire et de l'ensemble de la vie publique.

A été officialisée en 2002, ainsi l'Assemblée Nationale et le Conseil de la Nation ont adopté la loi modifiant l'article 3 de la Constitution par l'ajout de l'article 3 bis "Le tamazight est également langue nationale." ⁶

***Les langues étrangères:**

Parler des langues étrangères en usage en Algérie c'est pratiquement parler uniquement de la langue française qui jouit d'un statut particulier, en raison de causes historiques évidentes. Mais curieusement, les textes officiels régissant la société algérienne (Charte Nationale et Constitution) ne font pas explicitement référence à la langue française, mais parlent de langues étrangères dont on doit encourager l'enseignement pour accéder à la modernité et à la technologie. Cette gêne trahit en fait une certaine tension vis-à-vis de cette langue. Et c'est à juste titre que Morsly note:

« A un niveau symbolique, la langue française (...) reste marquée comme la langue du colonisateur qui a usurpé son statut de langue officielle aux dépens de langue arabe » (Morsly, 1984:22).

La réalité sociolinguistique actuelle permet de constater que cette langue ne semble pas avoir perdu totalement de son prestige car non seulement elle est reconnue comme une chance

d'ascension sociale mais elle demeure également un instrument de communication largement employé dans le domaine économique.

Le français a notamment une place de choix dans les médias écrits, ainsi qu'une place importante à la radio et à la télévision. Il en va de même dans les domaines de la littérature, de la recherche scientifique et de l'édition.

Le statut réservé aux langues soulève effectivement des questions sur la politique linguistique adoptée depuis 1962 jusqu'à nos jours.

2-La politique linguistique de l'Algérie.

Nous allons nous attacher à rendre compte de la politique linguistique poursuivie par l'Algérie depuis le recouvrement de son indépendance. Cela nous permettra de la mettre en parallèle avec la situation sociolinguistique que nous venons de décrire.

Mais avant de nous y engager, nous aimerions nous arrêter à la notion même de « politique linguistique », afin de circonscrire son champ sémantique et, par la même, de la distinguer des autres notions tels que « planification linguistique », « aménagement linguistique » et « glottopolitique ».

2-1 Qu'est ce qu'une politique linguistique ?

L'expression « politique linguistique » est souvent utilisée en relation avec celle de planification linguistique. Mais est-ce à dire que les deux expressions sont synonymes et interchangeables ?

Selon Boyer (1991), ces deux termes renvoient à « *deux niveaux d'action du politique sur la /les langues en usage dans une société donnée.* »

Le premier niveau réfère justement à l'expression de politique linguistique définie par Calvet (1987) comme étant:

« *L'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale.* »

Cette définition, apparemment lapidaire, semble satisfaire les auteurs qui se sont intéressés à cette notion et la reprennent à leur compte. C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à Garmadi (1981):

« Contrairement à la planification linguistique, la politique linguistique n'a reçu que de rares définitions. »

2-2 La planification linguistique

Comparativement à la politique linguistique, l'expression « planification linguistique » est définie comme étant:

«La recherche et la mise en œuvre de moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique.» (Calvet, 1987:155).

Autrement dit, la planification linguistique est:

« un ensemble de tentatives et d'efforts conscients et organisés pour résoudre des problèmes linguistiques. Ce sont des décisions prises pour influencer, encourager ou décourager des pratiques et des usages linguistiques. C'est la somme des efforts faits pour changer délibérément la forme d'une langue et son usage, le discours. C'est parfaire une langue exprimant une individualité nationale. C'est réformer une langue d'une façon normative. C'est donner un code écrit à une langue qui n'en a pas. C'est déterminer les moyens scientifiques de parvenir au bilinguisme en période coloniale ou post-coloniale. C'est adapter aux réalités linguistiques des pays colonisés l'expérience acquise dans l'histoire des langues européennes. C'est mettre un lexique d'une langue en adéquation avec le développement social, technique ou culturel d'un pays » (Calvet, 1987:186).

Telles que nous venons de les présenter, les expressions de politique et de planification linguistiques semblent jouir d'une certaine complémentarité. Toutefois, Calvet fait remarquer, à juste titre, que si:

« la notion de planification linguistique implique celle de politique linguistique, la réciproque n'est pas vraie. En effet, il

peut fort bien se faire qu'un Etat, une nation n'aient pas les moyens de leurs choix en matière de politique linguistique. »
(Calvet, 1987: 156)

Nous pouvons inférer que la politique linguistique et la planification linguistique sont deux moments essentiels dans l'action sur la ou les langues. Le premier moment – qui constitue la politique linguistique – est de nature symbolique, dans la mesure où il traduit quelque représentation ou perception de la réalité linguistique sur laquelle on voudrait agir. Le second, quant à lui, en l'occurrence la planification linguistique, est à vocation pratique, en ce sens qu'il constitue la mise en pratique de cette représentation.

Ceci étant, il y a lieu de mentionner l'apparition d'un nouveau terme: «**Glottopolitique**» qui entend se substituer à celui de « politique linguistique », dans la mesure où il prétend mieux désigner l'articulation: politique linguistique/planification linguistique.

Selon Guespin et Marcellesi, (1986) ce terme offre:

« l'avantage de neutraliser, sans exprimer à son égard, l'opposition entre langue et parole. Il désigne les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, quand la société légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires, par exemple; la parole quand elle réprime tel emploi chez tel ou tel type de texte matière à examen:

Glottopolitique est nécessaire pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique.»

La proposition terminologique sus-mentionnée est éminemment pertinente, mais force est de constater qu'elle n'est pas près de supplanter le terme de politique linguistique qui continue d'être largement usité.

3-La politique d'arabisation en Algérie:

Parler de la politique linguistique de l'Algérie renvoie essentiellement à l'arabisation. En effet, il y est question essentiellement de promouvoir la langue arabe, de l'élever au rang de langue nationale et d'œuvrer à la généralisation de son utilisation dans tous les domaines.

A vrai dire, cette tâche n'est pas - mutatis mutandis - le propre de l'Algérie, car les autres pays du Maghreb s'emploient eux aussi à réhabiliter la langue arabe, depuis leur accession à l'indépendance. Pour tous ces pays, la langue arabe constitue, selon la belle expression de Grandguillaume, « **la face culturelle de l'indépendance.** » (Grandguillaume, 1983: 34).

Mais c'est assurément en Algérie que l'arabisation revêt une signification particulière, en raison de la longue nuit coloniale et surtout *"En regard de ces deux grands types de colonisation- colonies de peuplement et colonies d'exploitation (des indigènes)-, le cas de l'Algérie est singulier, car, a bien des égards, il a relevé de l'une et de l'autre. Pour l'essentiel, il s'est agi d'une colonisation d'exploitation, mais, à la différence du Maroc et de la Tunisie où les Européens furent 4 et 5 fois moins nombreux qu'ils ne le furent en Algérie, celle-ci fut aussi pour une part une colonie de peuplement (ce fut aussi la cas en Afrique du Sud)"* (Lacoste, 2007). Avant d'évoquer la genèse et la mise en œuvre de l'arabisation, il est utile de remonter dans le temps.

3-1 Y a-t-il eu réellement une politique linguistique en Algérie?

L'émergence de la langue arabe comme langue nationale est le fruit d'un long cheminement historique, jalonné par une résistance farouche à l'entreprise glottophagique coloniale.

L'arabisation se présente donc comme l'instrument de mise en application du choix de l'arabe comme langue nationale.

Le terme arabisation a fait l'objet de maints commentaires que nous n'avons point l'intention de reprendre. Nous nous contenterons de mettre en évidence les acceptions qui s'appliquent à la situation algérienne.

L'arabisation pour les pays maghrébins diffère sensiblement de l'arabisation telle qu'elle est perçue par les pays du Moyen-Orient.

En effet, pour ces derniers, l'arabisation ne revêt qu'un aspect technique, dans la mesure où il est question essentiellement de l'arabisation des termes étrangers.

Il s'agit d'une opération linguistique par laquelle on essaie de faire plier les termes techniques empruntés aux langues étrangères aux schèmes linguistiques de la langue arabe. C'est ainsi que Kh. Taleb-Ibrahimi avance de l'arabisation en Algérie qui: **« a pris (...) une signification plus large dépassant largement l'aspect strictement linguistique. »** (Kh. Taleb-Ibrahimi, 1997:240)

Car elle vise à faire tenir à la langue arabe toutes les fonctions exercées par la langue française durant la colonisation.

A ce propos, la Charte Nationale de 1976 stipule que: **«L'usage généralisé de la langue arabe et sa maîtrise en tant qu'instrument fonctionnel est une des tâches primordiales de la société algérienne»⁽⁷⁾.**

L'arabisation est envisagée aussi comme ressourcement, en raison de la longue nuit coloniale qui a coupé l'Algérie de la langue et de la culture arabe.

En réalité, la politique d'arabisation s'est traduite selon Grandguillaume **"par deux conflits: l'un qui opposait la langue arabe à la langue française, l'autre qui opposait cette langue aux dialectes (arabe et berbère). Ces conflits de nature politique, ont largement fait passer à l'arrière plan les aspects pédagogiques et culturels de l'opération"** (Grandguillaume, 1997: 11).

Contrairement à d'autres pays, où la pluralité linguistique est plus ou moins prise en compte, l'Algérie a opté pour l'exclusion de l'arabe dit dialectal et du berbère. Ces derniers sont considérés et présentés comme autant de facteurs susceptibles de compromettre l'unité nationale. Dès lors, on n'assigne à ces variétés linguistiques qu'un rôle tout à fait marginal, comme véhicule des formes d'expression populaire: folklore, théâtre et productions culturelles destinées à la consommation populaire.

Le comble de cette marginalisation est atteint quand on interdit aux enfants scolarisés d'utiliser leurs langues maternelles à l'école. A ce propos, M. Boudalia-Greffou relève dans sa publication: **«Le projet de l'école algérienne est plus vaste; en fait l'enfant n'est qu'un prétexte, un relais. L'objectif réel est le langage de son milieu. L'école devient le lieu d'un véritable combat contre les langues parlées»** (Boudalia-Greffou, 1989: 23).

Ce mépris, voire cette exclusion, n'a pas manqué de susciter des réactions de défenseurs de l'arabisation: **«Il serait malvenu de jeter le discrédit sur les dialectes arabes (...) Comme il serait inopportun de les considérer comme des langues à part entière, à même d'être enseignées dans les écoles. Il y a lieu cependant de les reconnaître comme autant de données d'une réalité objective qu'il serait vain de négliger. Ces dialectes sont des moyens de communication naturelle et un outil supplémentaire d'une sous-culture d'expression orale »** (Chériet, 1973).

Par ailleurs, si les textes officiels algériens insistent particulièrement sur la nécessité de restaurer la langue nationale, ils considèrent cependant que les langues étrangères doivent jouir d'une place non négligeable, en tant que langues d'ouverture sur le monde moderne, le progrès scientifique et technologique ⁸.

3-2 La politique de l'arabisation du système éducatif

Au lendemain de l'indépendance (de 1962 à 1965), le gouvernement algérien s'est trouvé face à une tâche immense et multiforme que l'on pourrait appeler la tâche de reconstruction nationale.

Certes, l'arabisation n'était pas prioritaire, mais elle demeurait en toile de fond, car elle avait profondément marqué le mouvement national.

En effet, il n'était point facile de procéder à cette mutation linguistique du jour au lendemain. Conscient de cela, Benbella⁹, alors président, confiait : **« il ne faut pas se dissimuler qu'il s'agit là d'une œuvre (=l'arabisation) de longue haleine et que 15 ou 20ans seront nécessaires pour la mener à bien »** (Bermelas, 1988: 71).

En raison donc des difficultés diverses, notamment le manque de cadres arabisés, le gouvernement en place a fait preuve de réalisme et de pragmatisme. Il fallait, selon Bermelas rechercher **« un juste équilibre qui tiendrait compte de la nécessité de concilier la restauration de notre langue et culture nationale tout en ne négligeant pas la langue française, instrument véhiculaire et indispensable à l'acquisition et à la compréhension des techniques modernes. »** (Bermelas, 1988: 72)

S'agissant des réalisations en matière d'arabisation, celles-ci ont touché essentiellement le domaine de l'enseignement:

A la rentrée scolaire 1962-1963, on introduit 7 à 10 heures d'enseignement de langue arabe par semaine, et 15 heures dès 1964.

En raison du manque flagrant d'enseignants qualifiés, cet enseignement est confié à des moniteurs recrutés de manière empirique ou à des instituteurs venus du Moyen-Orient qui vont semer les graines de l'islamisme politique et du panarabisme. En effet, "(...). **Il apparaîtra plus tard, lorsqu'en 1988 le**

mouvement islamiste se développera en Algérie, que nombre de ces Egyptiens, Jordaniens, Libanais, etc., sont plus ou moins proches de l'organisation islamiste des Frères musulmans et qu'ils en sont les propagandistes" (Lacoste, 2007).

À la rentrée 1964, le gouvernement décide l'arabisation totale de la première année de l'enseignement primaire. Simultanément se mettait en place un enseignement dit originel dispensé en langue arabe exclusivement ;

- dans l'enseignement supérieur, nous ne relevons aucun changement significatif, sinon la création d'une école supérieure d'interprétariat et de traduction.

- Quant à l'arabisation de l'administration, celle-ci était sans effet, en raison du faible niveau de connaissance de la langue arabe par les fonctionnaires algériens.

La période qui a vu l'arrivée **de Boumédiène**¹⁰ au pouvoir a été dynamique en ce qui concerne l'arabisation. Beaucoup de réalisations ont vu le jour, tant dans le domaine de l'enseignement, de l'administration que dans celui de l'environnement.

Ahmed Taleb-Ibrahimi (1966)¹¹, Ministre de l'Education nationale, déclare que l'arabisation *"est une de nos options fondamentales. Il ne s'agit pas de refuser le dialogue avec les autres peuples et les autres civilisations, il s'agit de redevenir nous-mêmes, de nous enraciner dans notre sol et dans notre peuple, pour mieux assimiler ensuite ce que les autres peuvent nous apporter d'enrichissement"*.

Ainsi, à la rentrée scolaire de 1967, la deuxième année de l'enseignement primaire a été arabisée. En 1968, on a procédé à l'arabisation partielle: on arabisa une partie des classes (2/3) de la troisième année primaire, la moitié de 4^{ème} et 5^{ème} années et 1/3 de la 6^{ème} année. Parallèlement à cela, on a introduit pour la

première fois des sections arabisées dans l'enseignement moyen (collèges).

Dans l'enseignement supérieur, on relève la création d'une section arabe à la faculté de droit et une autre à la faculté des lettres. En même temps, est instituée également une licence d'histoire en langue arabe.

En 1970, s'est produit un remaniement ministériel qui a vu la nomination de Benmahmoud au ministère des enseignements primaire et secondaire et M. Benyahia au ministère de l'enseignement supérieur. Ces nominations ont accéléré le processus d'arabisation au primaire et ont par contre freiné sa réalisation dans l'enseignement supérieur. Et comme l'a noté, à juste titre Grandguillaume, une « *distorsion dans la politique d'arabisation* » (Grandguillaume, 1983 :34).

C'est sous la coupe de **Mehri**¹², secrétaire général de l'enseignement primaire et secondaire que le processus d'arabisation a été impulsé, il s'est traduit notamment par:

- l'arabisation des 3^{ème} et 4^{ème} années primaires;
- l'arabisation du 1/3 des premières années dans le moyen;
- l'arabisation du 1/3 des sections scientifiques dans le

secondaire.

Dans le supérieur, on relève l'instauration de l'enseignement de l'arabe comme module (terminologie) dans toutes les sections francophones. D'autre part, il est à signaler que l'enseignement est en arabe.

En 1977, un nouveau remaniement ministériel a eu lieu. Deux nouveaux ministres sont désignés à la tête des ministères en question: il s'agit de Lacheraf à la tête du ministère de l'éducation nationale et Rahal à la tête du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Lacheraf entendait au cours de cette période « **freiner le plan d'arabisation totale mis sur pied par Mehri.**»

(Grandguillaume, 1983: 100). Et c'est ainsi qu'il a procédé dès son installation:

- à la reprise de la formation d'enseignants bilingues ;
- à la création d'une section « lettres bilingues », dès la rentrée 1978-79, alors que toutes les séries lettres étaient précédemment arabisées.

Mais la mort de **Boumediène** va mettre un terme à l'action de Lacheraf. Ainsi, au lendemain de l'arrivée de **Chadli**¹³ au pouvoir, les postes des ministères en question se voient confier respectivement à Kharroubi et Brerhi.

Ainsi, Kharroubi a œuvré à impulser de nouveau le processus d'arabisation de l'enseignement. C'est ainsi qu'il a procédé à:

- la suppression de la section « lettres bilingues » créée par Lacheraf ;
- la promulgation d'une circulaire stipulant que tous les diplômes scolaires et certificats doivent être rédigés en langue arabe.

Dans l'enseignement supérieur, il a été décidé d'arabiser les sections francisées des sciences sociales, politiques, juridiques et économiques.

Quant à l'arabisation de l'administration, celle-ci n'a été envisagée que tardivement. C'est en 1968, qu'une ordonnance rendant obligatoire la connaissance de la langue arabe par les fonctionnaires a été promulguée. Un délai leur a été accordé jusqu'au 1^{er} janvier 1971. A partir de cette date, tout recrutement de fonctionnaire est soumis préalablement à la connaissance de la langue nationale.

Pour la réalisation de l'arabisation des fonctionnaires, des cours d'arabe ont été organisés dans les diverses administrations.

Mais le rapport concernant cette action est négatif. Il est confirmé par l'enquête réalisée par D. Morsly: « **La situation est toujours très disparate. Les réponses recueillies montrent**

que l'arabisation est encore loin d'être effective dans le monde du travail. La plupart des activités se déroulent en français.» (Morsly, 1988: 157)

En ce qui concerne l'arabisation de l'environnement (1976), elle a consisté à l'arabisation des plaques minéralogiques. Le communiqué de presse ayant trait à cette décision notait: « **cette nouvelle opération (...) s'inscrit dans le cadre de l'usage rationnel de la langue nationale et se traduira notamment par l'opposition de nouvelles plaques d'immatriculation comportant uniquement des chiffres arabes.**» (Morsly, 1988: 157)

Par ailleurs, l'arabisation a touché également les inscriptions publiques : noms de villes, de village, de rue, les plaques des administrations, les enseignes de commerce etc. Cette opération n'a obéi à aucun critère sérieux.

3-2-1 L'arabisation depuis 1980

Cette période mouvementée est marquée par certains faits majeurs:

Le premier fait marquant est la grève des étudiants arabisants de l'Université d'Alger, qui a eu lieu vers la fin novembre 1979 jusqu'au 20 janvier 1980 et qui a conduit le pouvoir à l'arabisation des sciences sociales et humaines;

Quand au deuxième fait marquant qui a eu lieu au cours de la même année, plus précisément le 10 mars 1980 au cours duquel l'écrivain Mouloud Mammeri¹⁴ s'est vu interdire de donner une conférence sur la poésie kabyle à l'Université de Tizi-Ouzou. Cette décision a donné lieu à de grands troubles et à des manifestations aussi bien à Tizi-Ouzou qu'à Alger. Ces événements: « **sont les premiers en Algérie où la revendication linguistique a été mise en avant à l'occasion d'aussi violents affrontements. Les slogans des manifestants étaient clairs : « Halte à la répression culturelle», «culture**

berbère, culture algérienne », « **le berbère est notre langue.** » (Grandguillaume, 1983 :125)

Ce premier printemps berbère¹⁵, a abouti à la création au sein des universités de Tlemcen et de Tizi-Ouzou des «Départements de langue et culture populaires», chargés de dispenser une post-graduation (= diplôme de magister).

3-2-2 La question linguistique depuis 1988

Cette période est marquée par l'arrivée des premiers bacheliers arabisés (1990-1991). En décembre 1990, l'Assemblée populaire nationale adopte une loi concernant la généralisation de l'utilisation de la langue nationale, qui sera promulguée le 16 janvier 1991 par le Président **Bendjedid**. Cette loi a été gelée avec l'arrivée du Président **Boudiaf**¹⁶.

A partir de cette période, la langue française et ses utilisateurs ont été l'objet de différentes attaques par certains groupes islamistes qui qualifiaient les francisants de "faux-musulmans" et de "hizb frança" (Boubakour: 59).

Utilisée par les islamistes au cours des années 90, l'expression "hizb frança" signifie le parti de la France. C'est "**une expression témoin du débat linguistique qui oppose, en Algérie, les arabisants (formés en arabe) et les francisants (formés en français). Dans ce contexte, hizb frança fonctionne comme un anathème ou une insulte lancée par les arabisants contre les francisants.**" (Morsly, 2011)

C'est au cours de cette période (1992-1993) que les autorités algériennes ont décidé de mettre le français en concurrence avec l'anglais. Il est alors demandé aux enfants de 4^{ème} année de l'école primaire de choisir l'anglais au lieu du français, le ministre de l'éducation justifie cette décision de la façon suivante : "*l'expérience prouve que les écoliers ont préféré l'anglais dans de nombreuses écoles*". En fait, le choix de l'anglais est une concession des autorités en place faite aux conservateurs et aux islamistes.

Par ailleurs, l'arrivée du président Bouteflika¹⁷ verra l'installation en mai 2000 d'une commission nationale de réforme du système éducatif (CNRSE).

Au plan des langues, le travail de ces structures s'est inscrit directement dans les orientations du Président de la République qui avait notamment déclaré, lors de l'installation de la commission nationale de réforme du système éducatif, que : **«(...) la maîtrise des langues étrangères est devenue incontournable. Apprendre aux élèves dès leur plus jeune âge une ou deux langues de grande diffusion, c'est les doter des atouts indispensables pour réussir dans le monde de demain, cette action passée, comme chacun peut le comprendre aisément, par l'intégration de l'enseignement des langues étrangères dans les différents cycles du système éducatif pour, d'une part, permettre l'accès direct aux connaissances universelles et favoriser l'ouverture sur d'autres cultures et, d'autre part, assurer les articulations nécessaires entre les différents paliers et filières du secondaire de la formation professionnelle et du supérieur. C'est à cette condition que notre pays pourra à travers son système éducatif et ses institutions de formation et de recherche et grâce à ses élites, accéder rapidement aux nouvelles technologies, notamment dans les domaines de l'information, la communication et l'informatique qui sont en train de révolutionner le monde et d'y créer de nouveaux rapports de force. »⁽¹⁸⁾**

La réforme a conservé au français ce statut de première langue étrangère, compte tenu du facteur historico-linguistique et de ses éléments les plus évidents.

A partir de la rentrée 2003, l'enseignement de cette langue qui débutait auparavant en 4^{ème} année fondamentale a été avancé de deux années, cette disposition, entrée en vigueur depuis la

rentrée 2003-2004, a vu ainsi le français enseigné à partir de la 2^{ème} année, à raison de 3 heures par semaine.

Une année seulement après son application, elle sera suivie d'une grande vague de contestation des courants conservateurs et islamistes, cette levée de bouclier (Benrabah, 2002:75) aboutira à la réintroduction du français en 3^{ème} année primaire pour la rentrée scolaire (2004-2005).

Arrivée au terme de notre analyse nous constatons que la politique linguistique postcoloniale inspirée dans sa démarche de celle menée par le pouvoir colonial semble en décalage avec la réalité sociolinguistique du pays. La consécration d'une seule langue jugée apte à opérer toutes les fonctions est loin de répondre aux attentes de la société algérienne.

Cette entreprise qui s'est caractérisée par un nationalisme outrancier et par la mise à l'écart du plurilinguisme algérien est devenue "*Un point de convergence de tous les fantasmes, les craintes et les attentes identitaires des acteurs sociaux et idéologiques qui s'affrontent sur la scène algérienne*" (Dourari, 1997:20).

Même si les mesures récentes tentent d'inverser les choses nous pensons que seule une politique linguistique pragmatique permettant une meilleure prise en charge de la réalité sociolinguistique basée sur un consensus et sur un projet de société peut répondre aux attentes des Algériens à l'aube du 21^{ème} siècle.

Bibliographie

- 1- BENRABAH, Mohamed, 2009, **Devenir langue dominante mondiale. Un défi pour l'arabe.** Genève : LibrairieDroz.
- 2- BERMELAS, Jean-Louis, 1988, **L'arabisation en Algérie: développement et enjeux,** Thèse de Doctorat, Paris X.

- 3- BOUDALIA, GREFFOU Malika, 1989, **L'école algérienne d'Ibn Badis à Pavlov**, Alger, Laphonic.
- 4- BOYER, Henri, 1991, **Eléments de sociolinguistique : langue, communication et société**, Paris, Dunod.
- 5- CALVET, Louis-Jean, 1987, **La guerre des langues et les politiques linguistiques**, Paris, Payot.
- 6- CHAKER, Salem, 1984, **Textes en linguistique berbère**, Paris, CNRS.
- 7- CHARTE NATIONALE, 1976, FLN, RADP.
- 8- CHERIET, Abdellah, 1983, **Opinion sur la politique de l'enseignement et de l'arabisation**, Alger, SNED,
- 9- COSTE, Daniel, 1991, «**Diversifier, certes...** », in Daniel Coste & Jean Hébrard (éds.), **Vers le plurilinguisme ? Ecole et politique linguistique**, Recherches et application, Le français dans le monde, Numéro spécial, Paris, Hachette, 170-178.
- 10- DOURARI, Abderrezak, 1997, "**Malaises linguistiques et identitaires en Algérie**", in Anadi, n°2, Juin, Tizi-Ouzou.
- 11- GRANDGUILLAUME, Gilbert, 1983, **Arabisation et politique linguistique au Maghreb**, Paris, Maisonneuve-Larose.
- 12- GRANDGUILLAUME, Gilbert, 1997, Préface du livre de Khaoula Taleb-Ibrahimi. **Les Algérien(s) et leur(s) langue(s). Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne**, Alger, Editions El-Hikma.
- 13- GUESPIN, Louis & MARCELLESI Jean-Baptiste, 1986, « **Pour la glottopolitique** », in *Langages*, n°83, 5-31.
- 14- KAHLOUCHE, Rabeh, 2007, **Les incidences de la reconnaissance officielle de la langue tamazight et de la réhabilitation du français sur la situation sociolinguistique algérienne**, in Gisèle Chevalier (Dir.),

Les actions sur les langues, Editions des archives Contemporaines, pp. 99-109.

- 15- MORSLY, Dalila, 1988, **Le français dans la réalité algérienne**, Thèse de doctorat d'Etat, Paris V.
- 16- TALEB-IBRAHIM, Ahmed, 1966, *Discours du Ministre de l'Education Nationale*.
- 17- TALEB-IBRAHIMI, Khaoula, 1997, **Les Algériens et leur(s) langue(s). Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne**, Alger, Editions Dar El Hikma.

Sitographie

- 1- BENRABAH Mohamed, 13 décembre 2002, Ecole et plurilinguisme en Algérie: un exemple de politique linguistique éducative "négative", in *Education et Sociétés plurilingues*, n°13, pp.74-80, www.cebip.com, Consulté le 05 septembre 2011.
- 2- BOUBAKOUR Samira, Etudier le français ...Quelle histoire! WWW.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/23/BOUBAKOUR%20Samira.pdf, Consulté le 20 janvier 2012.
- 3- CHERIGUEN Foudil, décembre 1997, "Politiques linguistiques en Algérie", in *Mots. Les langages du politique*. N°52- Politiques linguistiques, pp.62-73, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1997_num_52_1_2466, Consulté le 05 avril 2012.
- 4- LACOSTE, Yves, troisième trimestre 2007, "Enjeux politiques et géopolitiques de la langue française en Algérie: contradictions coloniales et postcoloniales" , in *Hérodote* 3/2007,N°126, p.17-34,

http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=HER_126_0017, Consulté le 30 mars 2012.

5- MILLER, Catherine, juillet 2011, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*.

<http://remmm.revues.org/6562>, Consulté le 03 avril 2011.

6- MORSLY Dalila, 03 octobre 2011, Hizb français et les enjeux d'un anathème, <http://nathan-cms.customers.artful.net/fdlm-v2/langue-francaise/?p=142>, Consulté le 15 décembre 2011.

7- SCAGNETTI, Jean-Charles, 2003, "Identité ou personnalité algérienne? L'édification d'une algérianité (1962-1988)", Cahiers de la Méditerranée, vol.66, <http://cdlm.revues.org/index113.html>, Consulté le 02 avril 2012.

1 - Discours prononcé par le Président Boumediène le 16 juin 1970, à l'occasion de la visite du roi Fayçal en Algérie.

2 - En 2002, l'Assemblée Nationale et le conseil de la nation adoptent la loi portant modification de l'article 3 de la constitution par l'ajout de l'article 3 bis formulé ainsi « Art. 3 bis- Tamazight est également langue nationale » (Loi-2002).

3 - Dynastie de califes arabes (661-750) grands bâtisseurs, ils embellirent Damas, Jérusalem, Kairouan, l'empire Omeyyades tomba sous les coups des Abbassides.

4 - Dynastie de califes arabes (750-1258), fondée par Abu al-Abbas Abdellah, déplaçant le centre de l'Empire musulman en Iraq, ils firent de Bagdad leur capital.

5 - Se dit d'une famille de langues comprenant le sémitique, l'égyptien, le berbère, le couchitique et les langues tchadiennes.

6 - De 2001 à 2002 des émeutes ont éclaté en Kabylie au cours de ce Printemps noir 125 personnes sont mortes.

7 - La Charte Nationale (1976: 56)

8 - « Cette récupération totale de la langue nationale et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société n'excluent pas un ferme encouragement à l'acquisition des langues étrangères. Notre idéal le mieux compris est d'être nous-mêmes, tout en nous ouvrant sur les autres en maintenant, en même temps que notre langue dont la primauté est indiscutable, la connaissance des langues de culture qui nous faciliteraient la constante communication avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les sciences et les techniques modernes et l'esprit créateur dans sa dimension universelle la plus féconde.» (La Charte Nationale, 1976)

- 9 - Ahmed BENBELLA (1916-2012) Premier Président de la République Algérienne après L'indépendance (de 1963 à 1965).
- 10 - Houari BOUMIDIENE (1932-1978) deuxième Président de la République algérienne.
- 11 - Ahmed TALEB-IBRAHIMI (1932) Ministre de l'éducation nationale au gouvernement de Houari BOUMEDIENNE.
- 12 - Abdelhamid MEHRI (1926-2012) a occupé plusieurs postes; notamment le poste de secrétaire général du Front de Libération national (FLN) de 1988 à 1996.
- 13 - Chadli BENDJEDID (1929) est le troisième Président de la République algérienne (de 1979 à 1990).
- 14 - Mouloud MAAMERI (1917-1989) écrivain algérien d'expression française.
- 15 - Désigne l'ensemble des manifestations qui ont lieu en 1980 pour réclamer l'officialisation et la reconnaissance de la langue Tamazight.
- 16 - Mohamed BOUDIAF (1919-1992) Président du Haut Comité d'Etat (1992).
- 17 - Abdelaziz BOUTEFLIKA (1937) Président algérien depuis 1999 jusqu'à nos jours.
- 18 - Discours prononcé le 13 mai 2000, Alger, Palais des Nations.